

Les cliniques de diagnostic de la tuberculose revêtent la forme de cliniques fixes dans les grands centres et de quatre cliniques ambulantes. En outre, deux unités cliniques pour l'examen de la poitrine, munies d'un outillage donnant des plaques de 4 x 5 et montées sur autobus, fournissent un service radiologique gratuit dans les grands centres et dans toutes les industries. Le traitement des patients externes et les répétitions de traitements au pneumothorax peuvent être obtenus à toutes les cliniques fixes et des médecins spécialisés placés aux endroits appropriés dans toute la province et à qui la division fournit l'outillage de pneumothorax. Ces services sont défrayés par la division. En outre, des allocations spéciales, en plus de toutes les allocations de bienfaisance, sont versées aux patients souffrant de la tuberculose et à leur famille, et des services de consultation et de directive sont fournis aux services locaux de santé, aux médecins et aux hôpitaux.

La Division des laboratoires est sous la direction d'un bactériologiste et sérologiste spécialisé. En plus du grand laboratoire principal de Vancouver, elle obtient contre remboursement les services des laboratoires de santé publique des hôpitaux de Victoria, Nanaimo, Prince Rupert, Kamloops, Nelson et Kelowna. Les services de laboratoire et les produits biologiques sont fournis gratuitement à tous les médecins et à tous les services de santé de la province.

La Division des statistiques vitales fait l'enregistrement de toutes les naissances, décès et mariages de la province. Elle réunit, compile, dresse, analyse et publie les statistiques sur les adoptions et les divorces de même que les statistiques vitales.

La Division de la lutte antivénéérienne maintient des cliniques de diagnostic et de traitement à Vancouver, Victoria, Trail, à la prison d'Oakalla, à New Westminster, à Prince Rupert et dans la région de Rivière-la-Paix, en collaboration avec les unités sanitaires locales. Les médecins sont dédommagés pour le traitement des maladies vénériennes donné aux indigents dans les endroits où il n'existe pas de dispensaires. Les médicaments, les consultations et les conseils, y compris l'enseignement de l'hygiène publique, sont fournis gratuitement dans toute la province. Il est du devoir et de la responsabilité des services locaux de santé de découvrir et de retenir les cas de maladie, mais la division met à leur disposition des infirmières de la santé publique spécialisées en épidémiologie.

La Division de l'enseignement de l'hygiène publique est en voie d'organisation; dans l'intervalle, des programmes éducatifs sur la santé publique sont élaborés par toutes les divisions et les bureaux.

## Section 2.—Statistiques des institutions\*

En vertu des pouvoirs accordés par le gouvernement fédéral en 1930, le Bureau Fédéral de la Statistique, en collaboration avec les autorités provinciales, a créé la Branche du recensement des institutions et colligé dans tout le Canada des statistiques pour les types suivants d'institutions: (1) *Hôpitaux*—institutions s'occupant principalement de la prévention et de la guérison des maladies physiques, telles que les hôpitaux pour les malades, les sanatoriums, les institutions pour incurables et les hôpitaux énumérés sous la rubrique "Fédéraux" dans le tableau 1. (2) *Institutions pour maladies mentales et nerveuses*—pour le traitement et le soin de toutes les maladies mentales, comme les asiles d'aliénés, les institutions pour les faibles d'esprit, les épileptiques, etc. (3) *Institutions de charité et de bienfaisance*—prenant soin des pauvres et des miséreux de tous âges, telles que les refuges pour vieillards, les refuges de comté, les orphelinats, etc. (4) *Pénitenciers et maisons de réforme*—qui ont pour

\* Révisées par J. C. Brady, M.A., chef du recensement des institutions, Bureau Fédéral de la Statistique, Ottawa.